



Préfecture des Bouches-du-Rhône

Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service Mer, Eau, Environnement
16, rue Antoine Zattara - 13332 MARSEILLE CEDEX 03
04 91 28 42 04 - Fax : 04 91 28 42 57

MAIRIE DE PORT-DE-BOUC

05.10.20 086477

SUIVI PAR *Mairie-Penne*
POUR INFO.....

**DÉCLARATION D'OUVRAGES DE PRÉLÈVEMENT D'EAU ET
DE PRELEVEMENTS D'EAU À USAGE AGRICOLE**

Mandataire au titre de l'Article R.214-24 du code de l'environnement :
Chambre départementale d'Agriculture des Bouches-du-rhône

Documents à retourner par le mandataire, regroupés par année civile de dépôt, au :

Guichet unique de la police de l'eau
Préfecture du département des Bouches-du-Rhône
Direction des Collectivités Locales, de l'Utilité Publique et de l'Environnement
Bureau des Installations et Travaux Réglementés Pour la Protection des Milieux
Hôtel de la préfecture - Boulevard Peytral - 13282 MARSEILLE CEDEX 20

Signalé :

L'ensemble des rubriques doivent être renseignées pour permettre l'instruction de votre demande. A défaut, la demande vous sera retournée.

- Une aide vous sera apportée au besoin par le mandataire pour les données sur fond blanc.
- Les données sur fond bleu sont à renseigner directement par le mandataire.

Ces fiches d'information n'exonèrent pas, le cas échéant, du dépôt d'un dossier de déclaration ou d'autorisation de l'ouvrage et/ou du prélèvement au titre de la Loi sur l'eau conformément aux dispositions de l'Article L.214-6- III du Code de l'environnement.

1) IDENTIFICATION DU DEMANDEUR (à remplir en majuscules svp) :

Mme ☐, Mlle ☐, M. ☐,

NOM :

Prénom :

Nom de la société :

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone : Portable (obligatoire) :

Fax :

N°PACAGE* : 0 1 3 / / / / / / /

N°SIRET: / / / / / / / / / / / / / / / /

Êtes-vous membre d'une ASA ou d'une OUGC : oui / non

Si oui, laquelle :

(*) Votre numéro de PACAGE (9 chiffres) vous a été délivré à l'occasion du dépôt en DDTM d'un dossier de déclaration de surface au titre de l'aide PAC, d'un dossier CAD, CTE, de calamités agricoles, etc...

Ne rien inscrire si vous n'en avez pas.

2) SIÈGE D'EXPLOITATION (ou SOCIAL) si différent du domicile :

Nom de la société :

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone : Portable (obligatoire) :

3) NOMBRE D'OUVRAGES DE PRÉLÈVEMENT D'EAU AU TOTAL :

Rubriques concernées :

☐ Rubrique 1.1.1.0 : sondage, forage, y compris les essais de pompage, création de puits ou d'ouvrage souterrain, non destiné à un usage domestique, exécuté en vue de la recherche ou de la surveillance d'eaux souterraines ou en vue d'effectuer un prélèvement temporaire ou permanent dans les eaux souterraines, y compris dans les nappes d'accompagnement des cours d'eau

☐ Prélèvements au titre 1.1.2.0 : prélèvements permanents ou temporaires issus d'un forage, puits ou ouvrage souterrain dans un système aquifère, à l'exclusion de nappes d'accompagnement de cours d'eau, par pompage, drainage, dérivation ou tout autre procédé, le volume totale étant :

☐ supérieur ou égal à 200 000 m³/an

☐ supérieur à 10 000 m³/an mais inférieur à 200 000 m³/an

☐ Prélèvements au titre 1.2.1.0 : prélèvements et installations et ouvrages permettant le prélèvement, y compris par dérivation, dans un cours d'eau, dans sa nappe d'accompagnement ou dans un plan d'eau ou canal alimenté par ce cours d'eau ou cette nappe :

☐ d'une capacité totale maximale supérieure ou égale à 1 000 m³/h ou à 5 % du débit du cours d'eau ou, à défaut, du débit global d'alimentation du canal ou du plan d'eau

☐ d'une capacité totale comprise entre 400 et 1 000 m³/h ou entre 2 et 5 % du débit du cours d'eau ou, à défaut, du débit global d'alimentation du canal ou du plan d'eau

Nota : un ouvrage est soit un forage, soit un puits, soit une pompe mobile, soit une prise d'eau

Remplir la fiche de description de l'ouvrage -et du prélèvement- autant de fois qu'il y a d'ouvrages et y joindre obligatoirement un plan de situation au 1/25 000^e en marquant chaque point de prélèvement d'une croix rouge, conforme aux coordonnées géographiques.

I - FICHE DE DESCRIPTION DE L'OUVRAGE N°...../..... (numéroter chaque ouvrage)

Coordonnées géographiques X et Y (en Lambert 93 ou Lambert II étendu) de l'ouvrage :

X :

Y :

Rappel :

N°PACAGE : 0 1 3 / / / / / / /

NOM : Prénom :

Raison sociale :

NATURE DE L'OUVRAGE :

- ☐ Puits
☐ Forage



Diamètre :mm

Profondeur :m

Cimentation :
oui / non

- ☐ Prélèvement mobile dans un cours d'eau (moyen de prélèvement et nom du cours d'eau)

.....

- ☐ Prise d'eau en cours d'eau (noms de la prise et du cours d'eau)

.....

- ☐ Prise d'eau alimenté dans un canal d'irrigation alimenté par un cours d'eau (noms de la prise, du canal, du cours d'eau) :

- ☐ Prise d'eau dans un canal dit *d'assainissement* (nom de la prise, du canal, et origine de l'eau) :

.....

La prise est-elle située à l'amont ☐ ou à l'aval ☐ d'un plan d'eau ou d'une zone humide (marais etc.) oui/ non ? Si oui, préciser le nom du plan d'eau ou de la zone humide :

.....

.....

.....

Références cadastrales de l'ouvrage :

Lieu-dit :

Code postal : Commune :

Code INSEE de l'ouvrage :

Êtes-vous propriétaire de la parcelle ou de l'îlot cultural ¹ : oui / non

.....

.....

.....

CONDITIONS D'IMPLANTATION (art. 3 et 4 de l'arrêté du 11 septembre 2003) :

L'ouvrage est-il situé ¹ :

A proximité de digues et/ou barrages :	oui / non
A proximité du rejet d'ouvrages d'assainissement d'eaux usées :	oui / non
Y-a-t-il accumulation d'eaux de ruissellement à moins de 35 m :	oui / non

Distance entre l'ouvrage et ¹ :

Décharge et installation de stockage :	< 200m ou > 200m
Ouvrage d'assainissement :	< 35m ou > 35m
Stockage d'hydrocarbure :	< 35m ou > 35m
Bâtiments d'élevage :	< 35m ou > 35m
Épandage de déjections animales :	< 50m ou > 50m
Épandage de boues de STEP :	
Si la pente du terrain est inférieure à 7 %:	< 35m ou > 35m
Si la pente du terrain est supérieur à 7 %:	< 100m ou > 100m

CONDITIONS D'EXPLOITATION (art. 7 et 8 de l'arrêté du 11 septembre 2003) :

A remplir par la Chambre d'Agriculture :**L'ouvrage est-il situé :**

Dans le périmètre du SAGE de l'Arc :	oui / non
Dans un périmètre de protection de captage d'eau potable :	oui / non
Dans un plan de protection des risques inondations (atlas des zone inondables) :	oui / non
Dans un périmètre de protection de stockage souterrain de gaz, d'hydrocarbure ou de produits chimiques :	oui / non
A proximité ou dans une zone humide :	oui / non
Dans une zone karstique :	oui / non
A proximité d'un cours d'eau (et sa nappe d'accompagnement)	oui / non

L'ouvrage est-il équipé de plusieurs crépines :

Intercepte-t-il plusieurs aquifères :	oui / non
---------------------------------------	-----------

L'ouvrage est-il équipé :

D'un capot de fermeture étanche :	oui / non
D'un bac de rétention aux abords :	oui / non
D'une margelle d'au moins 3m ² et 0,30 mètre de haut:	oui / non
A défaut, est-il situé dans un local ou une chambre de comptage :	oui / non

CONDITIONS DE SUIVI ET DE SURVEILLANCE

Conformément aux dispositions de l'article 8 de l'Arrêté du 11 septembre 2003 fixant les prescriptions générales applicables aux prélèvements soumis à déclaration en application des articles L. 214-1 à L. 214-3 du code de l'environnement et relevant des rubriques 1.1.2.0, 1.2.1.0, 1.2.2.0 ou 1.3.1.0 de la nomenclature annexée au décret n° 93-743 du 29 mars 1993 modifié.

L'ouvrage est-il équipé d'un dispositif de comptage : oui / non

Si oui, lequel :

- ☐ Compteur volumétrique
- ☐ Seuil
- ☐ Échelle graduée
- ☐ Autres (à préciser)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Si oui, ainsi que **pour les prélèvements par pompage**, indiquer les relevés disponibles de l'index du compteur volumétrique, en fin d'année civile ou de campagne lorsqu'il s'agit de prélèvements saisonniers des trois dernières années :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Permet-il le prélèvement d'échantillons d'eau pour analyses : oui / non

Permet-il des mesures piézométriques (niveaux de la nappe) : oui / non

Si non, quel est le dispositif de comptage utilisé :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

II - FICHE DE DESCRIPTION DU PRELEVEMENT DE L'OUVRAGE N°...../.....
(numéroter chaque ouvrage)

Rappel :

N°PACAGE : 0 1 3 / / / / / /

NOM : Prénom :

Raison sociale :

TYPE DE PRÉLÈVEMENT :

Date de début de prélèvement :

Le prélèvement est-il supérieur à 1000 m³ par an : oui / non

A remplir par le mandataire

S'agit-il d'un prélèvement :

☐ **D'eaux souterraines**

- code SANDRE de l'entité hydrogéologique.....

- code SDAGE de la masse d'eau souterraine.....

☐ **D'eaux superficielles**

☐ cours d'eau

☐ masse d'accompagnement

☐ canal d'irrigation

☐ canal dit *d'assainissement*

- code SANDRE de l'entité hydrographique.....

- code SDAGE de la masse d'eau superficielle.....

Débit nominal de la pompe(en m³/h).

Puissance de la pompe :(en KW)

Débit maximum instantané :

Volume annuel maximum prélevable :(en m³/an)

Période de prélèvement (saison /mois)	Durée de prélèvement (heures/jour)	Fréquence (exemple : tous les 2 jours)

Usage de l'eau :

Usage agricole :

☐ Abreuvement et soin des animaux, besoins en eau :(en m3/an)

☐ Irrigation :

Nature des cultures irriguées :

Surface irriguée :(en ha)

☐ Lutte antigel :

Surface concernée :(en ha)

☐ Autre (à préciser) :

Usage industriel ou commercial :

☐ Nature de l'activité :

Volume utilisé : (m3/an)

(cave viticole, agroalimentaire, process non alimentaire, alimentaire, usage sanitaire, refroidissement, espaces verts,...)

Usage domestique :

☐ Sans usage alimentaire ou sanitaire (arrosage, piscine, lavages des sols,...)

☐ Avec usage alimentaire ou sanitaire (boisson, lavage corporel, vaisselle, linge,...)

Préciser l'usage :

☐ Validation des données par le mandataire

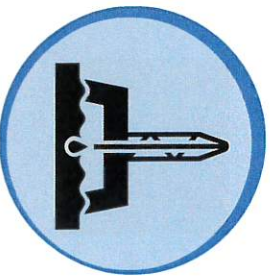
Fait à....., le ____ / ____ / ____

Timbre et signature :

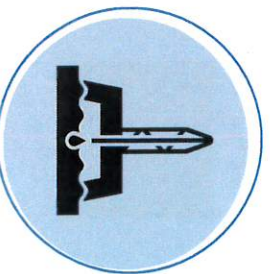
> A l'attention des AGRICULTEURS <

DECLARATION DES PRELEVEMENTS D'EAU A USAGE AGRICOLE

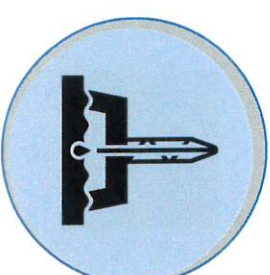
→ Quels sont les ouvrages concernés ?



Nouvel
Ouvrage



Ouvrage Remis
en service



Ouvrage
Inutilisé

Sont concernés les **forages** et prélèvements supérieurs à 1000 m³/an.

→ Quelle est la démarche ?

1

Retirer un
dossier complet
auprès de la Chambre
d'agriculture 13

2

Compléter le dossier
+
Chèque de 400€ (ou 500€
si plus de 10 ouvrages)

3

Retourner le
dossier dûment
rempli
auprès de la Chambre
d'agriculture 13

Pourquoi déclarer mes forages
et prélèvements ?

Déclarations
PAC

Labelisations HVE,
GlobalGap,...

→ Organisation de permanences : (*Accès libre*)

DATES	HORAIRES	LIEUX
29 Octobre 2020	9h00 – 12h00 14h00 – 17h00	St REMY de PROVENCE – Bureau de la FDSEA 2 bis rue Roger Salengro ARLES – Centre français du Riz
03 Novembre 2020	9h00 – 12h00 14h00 – 17h00	AUBAGNE – CETA : 11 Rue Louis Blanc AIX en PROVENCE – Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône 22 Avenue Henri Pontier
05 Novembre 2020	9h00 – 12h00 14h00 – 17h00	MALLEMORT – La Pugère, chemin de la barque. BERRE L'ETANG - Mairie
12 Novembre 2020	9h00 – 12h00 14h00 – 17h00	CHATEAURENARD – MIN Marché d'Intérêt National SALON de PROVENCE – Ancienne école de Bel-Air

Pour tous renseignements :

Lauriane MOREL :
06 30 51 44 09
l.morel@bouches-du-rhone.chambagri.fr

Sylvain ARNAUDET - DATTY :
06 88 84 55 43
s.arnaudet@bouches-du-rhone.chambagri.fr